



COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION GRAND GIBIER

G. Courcier, président de la commission grand gibier

LE CHEVREUIL

Indice Kilométrique d'Abondance Pédestre pour les massifs forestiers.

Dans les massifs forestiers comme le montre ce graphique, on observe une légère diminution des IKA dans les Massifs mais celui-ci reste globalement stable et ceci depuis de nombreuses années.



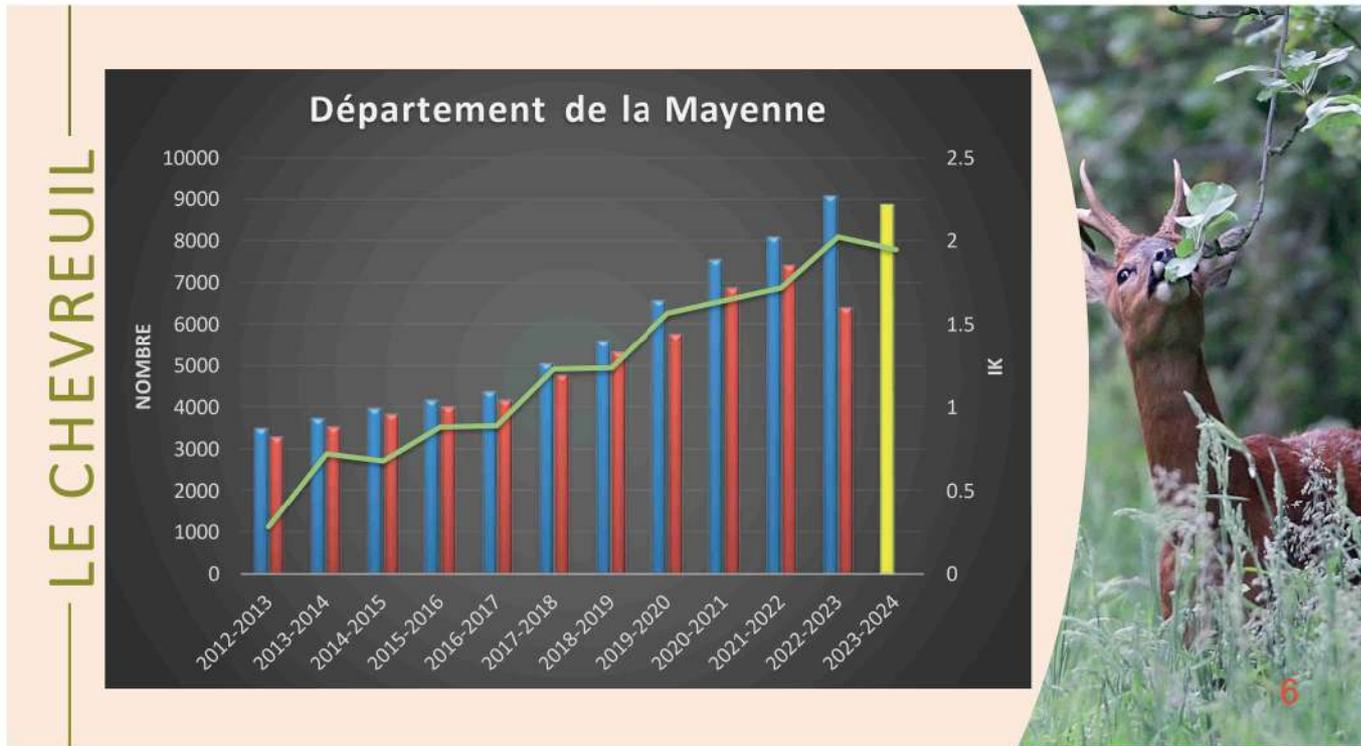
Evolution de l'IK nocturne du chevreuil.

Pour les milieux de plaine la projection graphique montre à l'échelle du département, une légère baisse de l'IK cette année mais le chiffre reste globalement haut. Cette légère baisse est plus visible dans les territoires du nord Mayenne car l'IK reste en hausse dans les territoires du sud Mayenne.



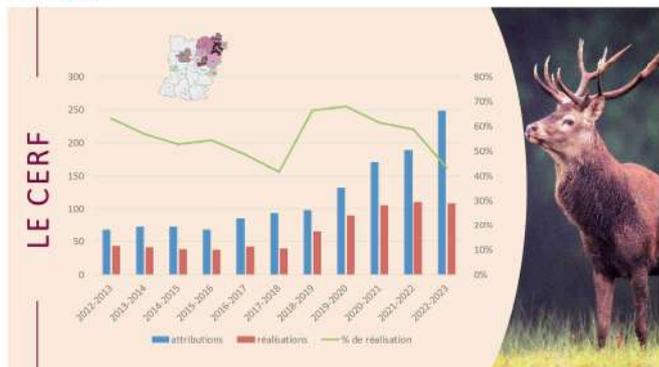


Les attributions sont aussi en hausse régulière depuis de nombreuses années comme vous le voyez sur ce graphique.



De 3468 attributions en 2012-13 à 9053 en 2022-23 soit en 10 ans, 2,5 fois plus. Cette année les attributions devraient rester globalement stable. Il faut savoir que les plans de chasse chevreuil ne couvrent que 58% des surfaces chassables du département.

LE CERF



Les massifs où le cerf est présent sont Hermet, Bourgon, Mayenne, Pail, Monnaye, Sillé, et la Grande Charnie et dans une moindre mesure Multonne.

Au regard de ce graphique vous voyez une augmentation régulière des attributions avec un taux de réalisation en baisse cette année. Dans le département, le taux de réalisation des attributions pour cette dernière saison est de 43 % contre 57 % sur les 10 dernières années

La répartition des attributions a été en 2021-2022 la suivante :

- Cerf : 62
- Biche : 119
- Jeune cerf et biche 30, sachant qu'un bracelet biche ou cerf peut être posé sur un JCB
- CEI : 38 (Indifférencié, comme indiqué permet le tir de n'importe quelle catégorie en particulier utilisé pour les secteurs d'expansion du cerf à dominante de plaine).

D'une manière générale, l'accent est mis sur les Attributions de BICHES afin de maîtriser le développement de la population de grands cervidés en Mayenne et maîtriser les dégâts



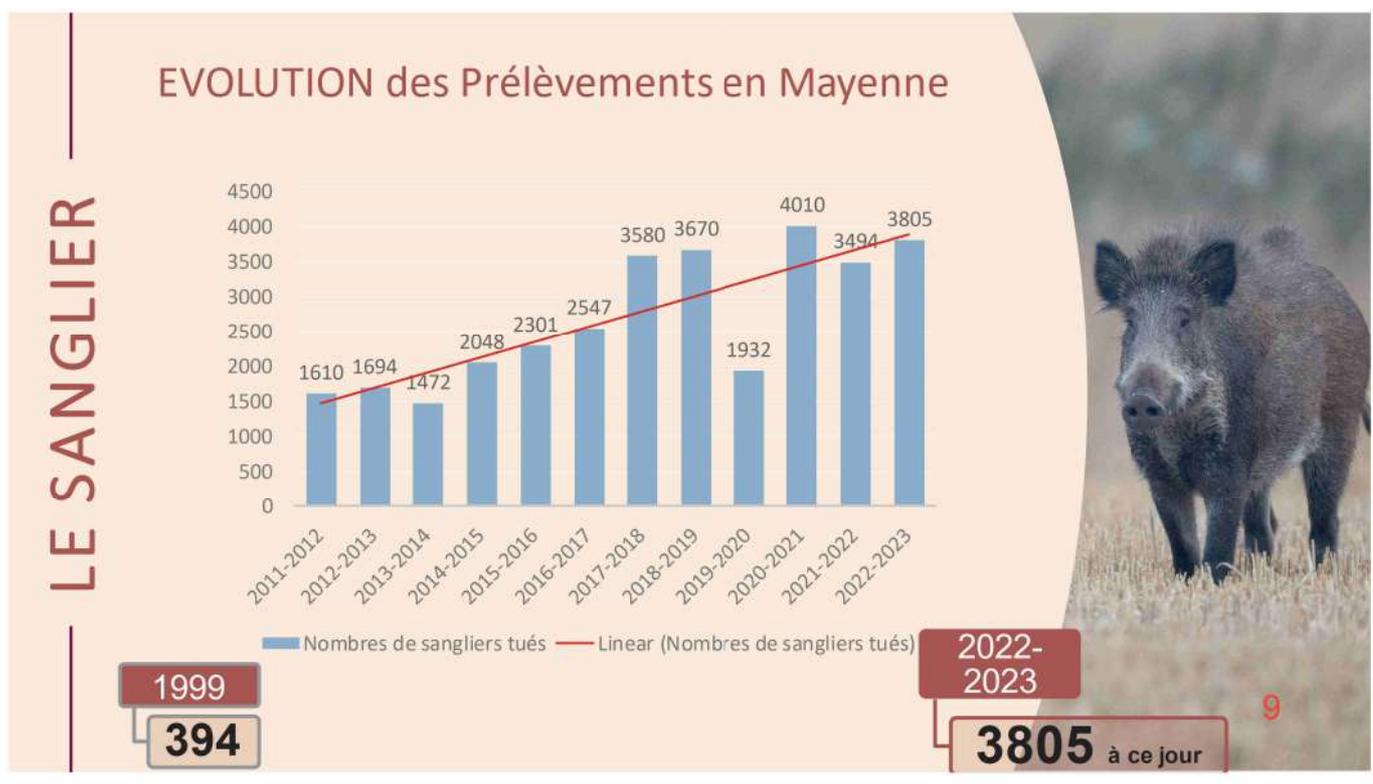
Une gestion attentive de l'espèce est instaurée en particulier dans les massifs où elle est bien implantée. Des réunions spécifiques pour les massifs d'Hermet, Bourgon, La grande Charnie et Mayenne permettent un suivi rigoureux de la population.

Depuis 2021, nous réalisons des comptages sur les massifs de BOURGON, HERMET (2021, La Grande Charnie et la forêt de Mayenne (2022) afin de mettre en place un indice de suivi de la population sur ces massifs.

LE SANGLIER

Les prélèvements de sangliers saison 2022-2023

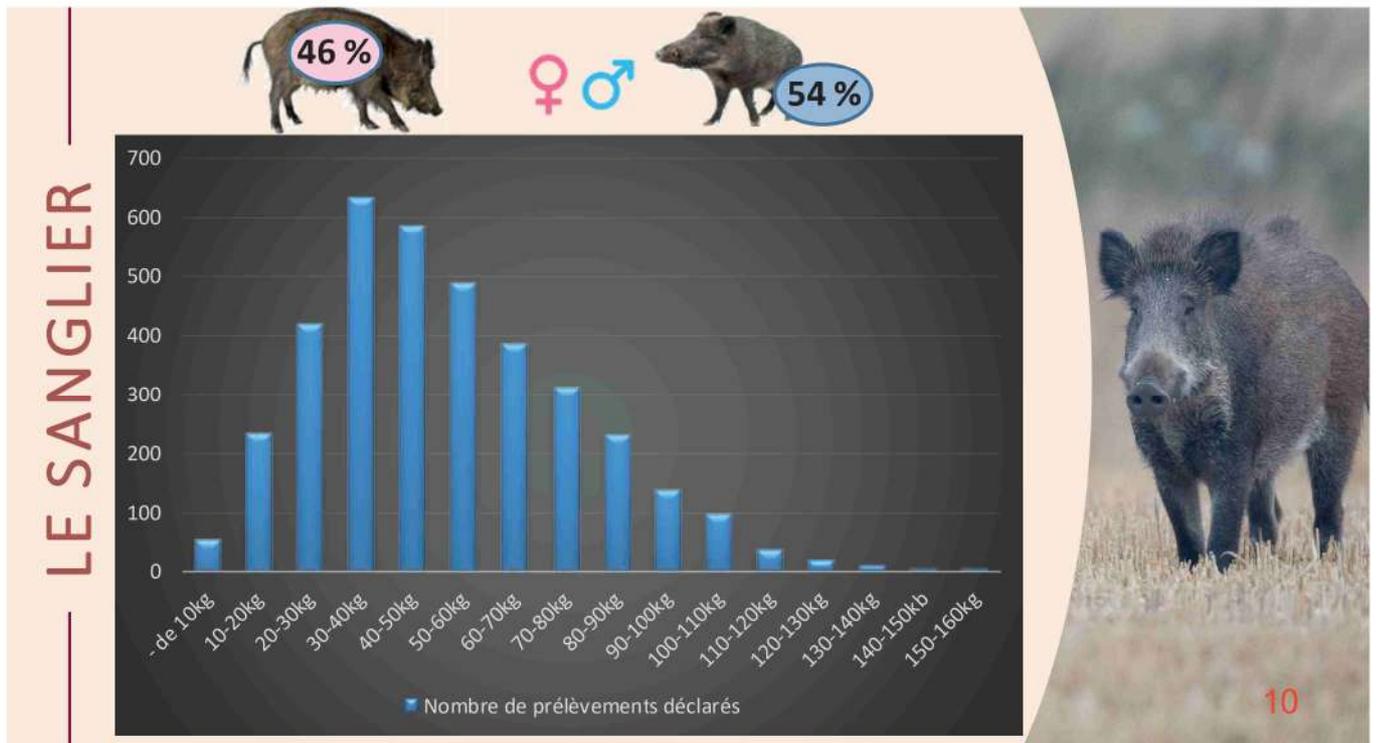
Les prélèvements de sanglier repartent à la hausse avec cette année 3805 sangliers déclarés tués à la chasse au 20 avril 2023.



Analyse des cartes de prélèvements

Pour rappel, il y a obligation de déclarer, sous peine d'infraction, les sangliers tués à la chasse en remplissant les cartes de prélèvement soit par papier soit de manière dématérialisée sur Cynéclif.fr.

Prélèvement – sexe ratio et poids



La répartition des prélèvements entre les mâles et les femelles ne varie que peut d'une année sur l'autre, soit en 2022 -23 54% de mâles et 46% de femelles.

8% des animaux prélevés affichaient un poids inférieur à 20 kg, 29% entre 20 et 40 kg, 29% entre 40 et 60 kg et 34% pesaient plus de 60 kg. 3 sangliers enregistrés cette année pesaient plus de 150 kg alors que le poids moyen est de 46 kg.

Prélèvement et milieux pour 2022-2023





Nous observons sur les dernières années comme le montre la courbe verte sur le graphique présenté que la part des prélèvements dans les bois tend à se stabiliser. Ceci corrobore les observations de terrain qui indiquent que beaucoup de sangliers se trouvent en plaine. 6 sangliers sur 10 y sont prélevés. Ils y trouvent le couvert tout au long de l'année !

LES DEGATS 2021-2022 + Projection 2022-2023

Les sangliers représentent entre 90 et 95 % des dégâts agricoles dans le département

ANNÉE 2021-2022



Evolution des dégâts Grand gibier

Montant des dégâts pour la saison 2021-2022 : 331 866€ d'indemnités versées aux agriculteurs (328 dossiers).

Le montant des dégâts a explosé. Cela est dû non seulement au contexte international qui a fait monter le prix des matières premières mais aussi aux très bons rendements de l'année dernière

ANNÉE 2022-2023 (EN COURS DE CLOTÛRE)

La saison 2022-2023 n'est pas encore clôturée puisqu'elle court jusqu'au 30 juin 2023, il manque donc tous les dégâts de prairies et de semis de maïs. Cependant nous pouvons déjà dégager quelques grandes lignes.

Montant des indemnités payées au 20 avril : 197 000 € pour 172 dossiers traités

L'hypothèse de l'enveloppe sera probablement autour de 250 000 €

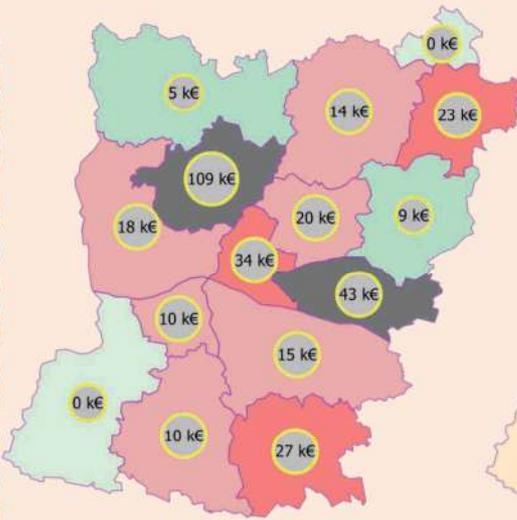
Pour la saison en cours 2022-2023 le coût moyen d'indemnisation par sanglier prélevé devrait donc se situer autour de 65€ contre 95€ l'année dernière.



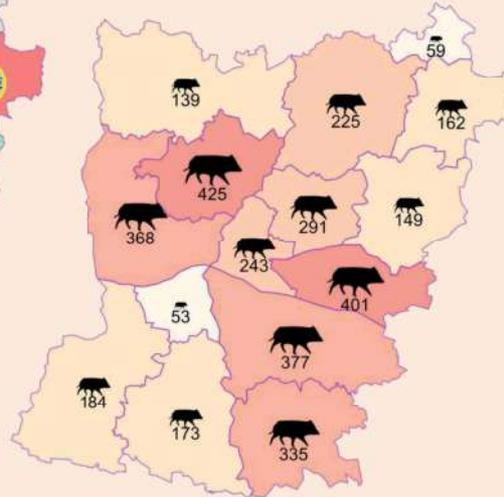


DEGATS GRAND GIBIER

Montant des dégâts
2021-2022



Répartition Sangliers tués
2021-2022



On peut mettre en parallèle pour cette année 2022-23 des prélèvements et de dégâts, situés plutôt sur une bande centrale du département et au sud-Est de ce dernier.

DEGATS GRAND GIBIER

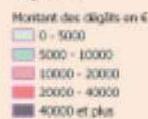
Coût Dégâts en € par sanglier prélevé
saison 2022-2023 (au 07/04/2023)

Ce montant va évoluer avec les nouveaux montants à venir



Coût par sanglier prélevé
2022-2023

Légende :



CONCLUSIONS SUR L'ESPÈCE SANGLIER

1. Une population à la hausse depuis de nombreuses années
2. Une hausse très importante des dégâts en 2021-2022
3. Hausse très importante du prix des denrées.



ACCORDS NATIONAUX ENTRE LA FNC, LES SYNDICATS AGRICOLES ET LE GOUVERNEMENT

Au dernier salon de l'agriculture, le président de la FNC Willy Schraen a signé avec la FNSEA, la coordination rurale, la confédération paysanne, les chambres d'agricultures et le ministère de l'écologie un accord visant à réduire les dégâts causés par le grand gibier en France

Son objectif est de baisser de 30% les surfaces impactées par rapport à l'année 2019. Pour cela le gouvernement accompagnera financièrement les fédérations de chasse à hauteur de 60 000 000€ répartis sur 3 ans. Cet accord prévoit une boîte à outils qui doit permettre d'atteindre cet objectif. Chaque fédération doit choisir ceux qui lui semblent les plus pertinents et les traduire dans son schéma départemental.

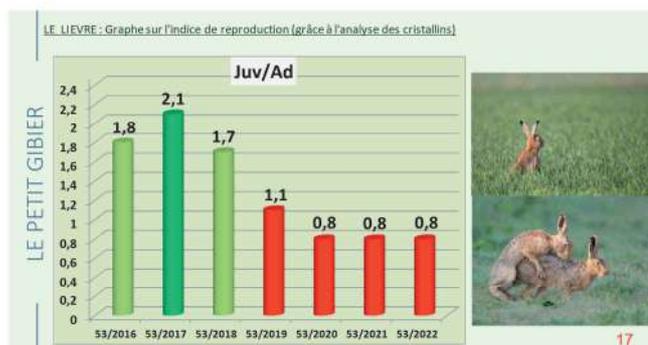
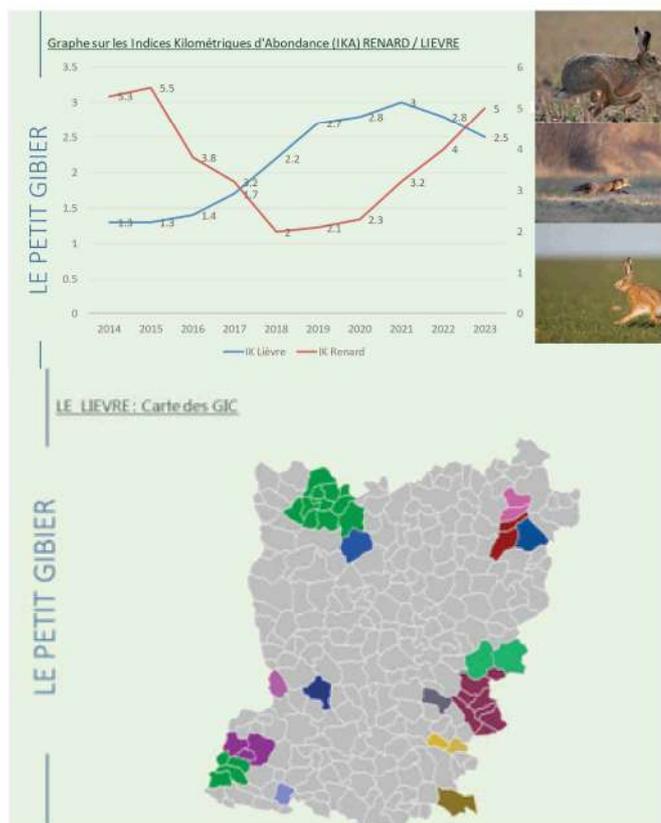
Je remercie toutes les personnes de la fédération qui ont collaboré à la préparation de cette présentation et également tous les acteurs qui se mobilisent pour la gestion du GRAND GIBIER et notamment du sanglier dans notre département.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION PETIT GIBIER

D. Leriche, président de la commission petit gibier et aménagements

LE LIÈVRE

Les attributions et l'indice kilométrique d'abondance (IKA)



2016, instauration généralisée du plan de chasse lièvre avec règle d'attribution reposant sur les IKA, précédemment seuls les GIC et les territoires en Plan de chasse volontaire étaient concernés, le reste du département était en PMA.

On remarque une augmentation sensible des populations jusqu'en 2021, puis une chute sensible en 2022 et 2023 de l'ordre de 10% (courbe bleue)

En absence d'épizootie marquée, telle qu'une épidémie de virus hémorragique par exemple, la baisse de l'IKA est probablement liée, à la remontée de la population du renard comme on peut le voir sur le graphique (courbe rouge).

Mais aussi à une mauvaise reproduction du lièvre.

L'indice de reproduction obtenu avec l'analyse des cristallins de lièvres prélevés nous montre un niveau de reproduction faible depuis 4 saisons (En rouge sur le graphique).

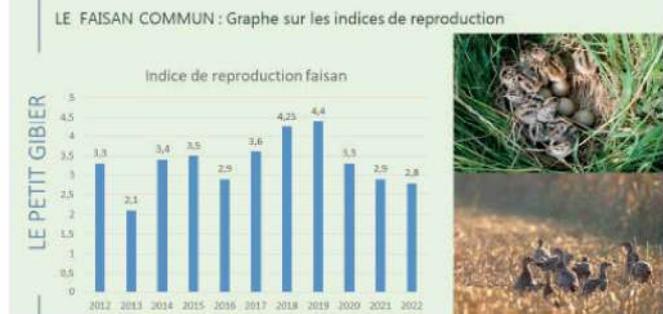
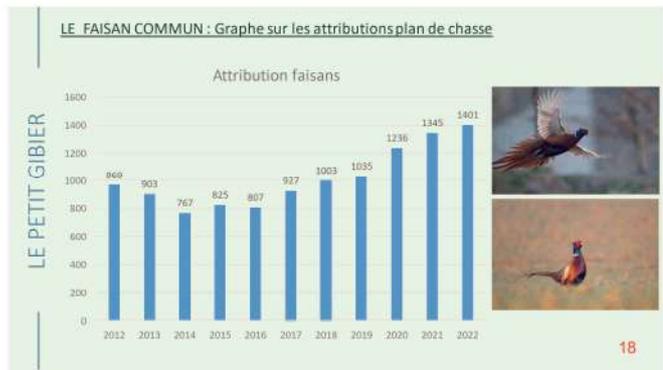
Et à ce jour les causes ne sont pas clairement identifiées. La mauvaise reproduction constatée chez le lièvre en Mayenne est du même ordre dans toute la France depuis plusieurs années.

A ce jour, il y a 15 GIC Lièvre dans notre département. Il n'y a pas eu de nouvelle création depuis notre dernière Assemblée Générale.





LE FAISAN COMMUN



Les attributions dans le cadre du plan de chasse progressent depuis 6 ans, signe de populations plutôt en augmentation. 1401 bracelets ont été distribués pour la dernière saison.

Aujourd'hui, il existe 7 GIC faisan en Mayenne (en kaki sur la carte). Les communes limitrophes, en rose, sont en plan de chasse obligatoire.

Un nouveau GIC a été créé depuis l'an passé. Il se nomme

le GIC des diablins, il est basé sur la commune de Jublains et s'étend sur les communes limitrophes. Il couvre actuellement 6 292 hectares.

La reproduction de l'espèce est plutôt bonne depuis 9 ans, mais dans la fourchette basse.

L'EXAMEN DES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

Répartition des SUBVENTIONS (Contrats de Services) 2022-2023

STRUCTURE - AMENAGEMENT : Petit Gibier	1 403
STRUCTURE - AMENAGEMENT : Grand Gibier	227
PIEGES	2211
GARENNES ARTIFICIELLES	160
PERDREAUX - FAISANDEAUX	4 772
CANARDS COLVERT	1 610
Construction Parc d'Élevage	207
Dossiers Mares et Etangs	599
Déclaration piégeage	240
Lapins de garenne	34
Cage-piège corbeaux mobiles	305
Seaux agrainoirs	50
soit 36 demandes	
SUBVENTIONS VERSÉES	11 818

36 dossiers ont été étudiés pour cette saison. Les principaux postes sont les oiseaux (faisan, perdrix et canards) prêt de 6400 et les pièges 2700 €.

Pour cette dernière campagne le montant total versé est de 11834 €.

Les subventions du contrat de service que vous connaissez sont toujours d'actualité. Avec le plan de renforcement faisan de la FDC 53, un dossier spécifique faisan commun vient compléter les aides en faveur du petit gibier.

Pour la prochaine campagne les subventions seront augmentées de 10% pour chacune des rubriques.

PLAN DE RENFORCEMENT DE LA POPULATION DE FAISAN



Les lâchers de tir en cours de saison de chasse sont menacés et risquent, au niveau national, d'être interdits à plus ou moins court terme tandis que l'espèce semble avoir des facultés à s'installer naturellement.

L'objectif est de réaliser des lâchers de renforcement de population de faisan ou développer des noyaux « sauvages » en soutenant les aménagements favorables à l'espèce.

Pour bénéficier du soutien financier de la fédération à l'achat des oiseaux il faut répondre à 2 cahiers des charges.





Le premier pour la moitié de l'aide à l'achat si :

- Vous disposez ou réalisez une volière de rappel (4x4 m) par 100 ha contenant un couple + 1 seau agrainoir grand modèle (> à 15 kg) à l'extérieur.
- Vous réalisez un lâcher direct d'été de 20 faisans de 10-12 semaines minimum pour un territoire de moins de 100 hectares, ou pour un territoire supérieur à 100 ha, 20 faisans par tranche de 100 ha.

Le second vous permet d'obtenir de 0 à 50 % d'aides supplémentaires en fonction de 5 critères.

- Origine des oiseaux (Sous espèces et mode d'élevage agréé par la FDC 53)
- La pratique du piégeage
- Dispositif d'agrainage :
- Point d'eau artificiel de mars à septembre :
- Présence de zone refuge/Mise en place de Cultures à gibier

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COMMUNICATION

P. de Ferrière – Responsable de la commission

CHASSE PÉDAGOGIQUE DE LA VIGNEULE



BILAN AGRIBIODIV 2022

Grâce l'écocontribution, 18 projets ont été financés à hauteur de 47 500€ dont 8 projets en partenariats avec l'aide du Conseil Départemental de la Mayenne (15 400€) et un projet avec le Fond pour l'Arbre.

38 mares bocagères ont été créées ou restaurées (dégagements, curage, reprofilage des berges, etc...)

1,3 kilomètres de haies ont été créées dont 500 mètres sur talus. Quatre bosquets de un à cinquante ares ont été aussi créés. Le tout représente 3185 arbres.

3 hectares de zones humides ont été aménagés

ETAT D'AGRIBIODIV EN 2023

Déjà 5145 arbres ont été plantés dont 2,6 kilomètres de haies, 165 mètres sur talus, et 3 nouveaux bosquets. Il est prévu 3,5 kilomètres de haies supplémentaires dont 300m sur talus.

19 mares à créer ou restaurer sont en projet, ainsi que l'aménagement d'un étang de 6 hectares, d'une zone humide de 4 hectares et la restauration d'une lande mésophile d'un hectare.

EKOSENTIA

Dans le cadre du projet Ekosentia, des inventaires de chemins ruraux ont eu lieu sur les communes de Saint Germain de Coulamer, Montflours et Champfrémont. 7 autres inventaires sont en cours de finalisation.

LABEL DE TERRITOIRE DE FAUNE SAUVAGE

La fédération recherche des territoires à labelliser pour mettre en avant les bonnes pratiques de gestion productrices de biodiversité !